

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS

(A remplir en caractère d'imprimerie s.v.p. Fiche à dupliquer si plus de 3 de pièces présentées)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
			.....
		DIMENSION DU SOCLE : .....	

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
			.....
		DIMENSION DU SOCLE : .....	

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
			.....
		DIMENSION DU SOCLE : .....	

✂-----

## REPAS DU SAMEDI 19 MAI ET DU DIMANCHE 20 MAI 2018

*(Réservation avant le 14 mai)*

Un plateau repas est prévu pour le samedi midi et pour le dimanche midi. Il sera servi à l'extérieur du musée ou sous une tente en fonction des conditions climatiques.

Samedi

Nombre de plateau repas \_\_\_\_\_ X 10,00 € = \_\_\_\_\_ €

Dimanche

Nombre de plateau repas \_\_\_\_\_ X 10,00 € = \_\_\_\_\_ €

Je verse aujourd'hui la somme de \_\_\_\_\_ Euros à l'ordre de l'AAMB pour confirmer ma réservation de repas.

NOM : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TEL. : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## EXPOSITIONS LIBRES

Liberté est donnée à chaque participant d'aménager ses tables.

Nous souhaitons promouvoir la qualité à la quantité.

La vente n'est pas autorisée dans cet espace (Voir paragraphe ci-dessus).

Je souhaite disposer de \_\_\_\_\_ ml en espace : TERRE – AIR - MER

Afin de satisfaire toutes les demandes et accueillir tout le monde, nous limitons la réservation à 15 ml par club.

NOM : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TEL. : \_\_\_\_\_

MAIL : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature

*Les pièces présentant un caractère offensant, dégradant, raciste ou, pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs seront susceptibles d'être exclues du concours.*

*Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériels et articles (détériorations diverses ou vol). L'exposant, individuel ou association, ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.*